

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique et solidaire
Transports

Direction de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane

Décision du 10 janvier 2019 relative à la répartition des sièges des représentants du personnel du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane et du service de la navigation aérienne Antilles-Guyane

NOR : TRAA1900124S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2011 modifié portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à la direction générale de l'aviation civile et à l'Ecole nationale de l'aviation civile ;

Vu le procès-verbal en date du 7 décembre 2018 des élections professionnelles organisées à la direction générale de l'aviation civile en vue de la désignation des représentants du personnel pour le comité technique de proximité de la direction de la sécurité de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Les représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial placés auprès du directeur de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane et du chef du service de la navigation aérienne Antilles-Guyane sont désignés par les organisations syndicales ci-après, les sièges étant attribués comme suit :

ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTÉES	NOMBRE DE SIÈGES	
	Titulaires	Suppléants
USAC-CGT	3	3
SNCTA	2	2
CFDT	2	2
UNSA	1	1
FO	1	1

Article 2

Les représentants titulaires et suppléants du personnel sont désignés par les organisations syndicales conformément aux dispositions de l'article 1^{er} dans un délai de quinze jours à compter de la date de publication de la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 10 janvier 2019.

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane.

F. GUIGNIER